ORDRE DU JOUR:

- Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du mardi 16 mai 2017,
- Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.
- Convention avec le Conseil Départemental du Lot pour l'organisation du transport scolaire communal rentrée 2017 2018,
- Révision du tarif de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2017,
- Maintien de l'accompagnatrice du bus scolaire, demande d'une participation financière au Conseil Départemental à hauteur de 50% des frais engagés pour la rentrée scolaire 2017 - 2018,
- Fdèl : Adhésion au groupement de commande dédié aux achats d'énergies,
- Fdèl: Rénovation basse consommation de l'éclairage public de la commune de Belfort du Quercy,
- Demande de subventions de « Molières Judo Club 82 ».
- Demande de subventions de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot.
- Questions Diverses.

<u>Étaient présents</u>: M. Claude VÉRINES, Maire, M. Francis FIGEAC, Mme Marie-Paule GUILLAUME, Mme Alice DENIS, Adjoints, Mme Évelyne COURNUT, M. Serge CUBAYNES, Mme Sandrine FIGEAC, Mme Laurette FOISSAC, Mme Annie MARTY M. Christophe SARRUT.

<u>Étaient excusés</u>: Mme Dorothée CASTELNAU, M. Benoît DEILHES, M. Gilles MACCARINI, M. Damien RESCOUSSIÉ, M. Alexandre ROUMIGUIÉ,

Monsieur Francis FIGEAC a été désigné en qualité de secrétaire.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 18 h. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer sur les questions à l'ordre du jour.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du vendredi 16 mai 2017

Le Procès-Verbal dactylographié a été joint à la convocation du 26 juin dernier. Aucune observation particulière n'a été émise. Approbation à l'unanimité des membres du Conseil.

2. <u>Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du</u> tableau des électeurs sénatoriaux

Le vendredi 30 juin 2017, les conseils municipaux des communes du département du Lot doivent élire les délégués et suppléants qui voteront, pour le renouvellement de leurs représentants au Sénat. Il faut veiller à ce que la désignation des délégués et suppléants soit organisée dans des conditions compatibles avec une remise du procès-verbal de l'élection le jour même en préfecture avant 22 h.

Il faut élire **3 titulaires** et **3 suppléants.** Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours. Sont élus :

Titulaires	Suppléants
M. Claude VÉRINES Mme Alice DENIS Mme Annie MARTY	Mme Marie-Paule GUILLAUME M. Serge CUBAYNES M. Francis FIGEAC

Le Procès-Verbal est rédigé.

3. <u>Convention avec le Département du Lot pour l'organisation du transport scolaire communal</u> rentrée 2017 - 2018

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, a renforcé le rôle de la Région en matière de transport en lui confiant les compétences d'organisation des transports routiers à compter du 1^{er} janvier 2017. Elle doit organiser des transports scolaires à compter du 1^{er} septembre 2017. Afin d'appréhender au mieux ces nouvelles compétences, la Région, pour l'exercice 2017, a fait le choix d'en déléguer l'organisation aux Départements qui les mettaient en œuvre jusqu'ici.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération a été établie.

4. Révision du tarif de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2017

Depuis 2013, l'entreprise Midi Restaureco assure la confection et la livraison des repas de restauration scolaire. A ce jour, Midi Restaureco facture le repas à 3,35 € TTC sans le pain qui est commandé à la boulangerie « Au bon pain » de Montpezat ce qui porte le prix du repas à 3,37 € TTC.

Par délibération 2013-07-005 du 26/07/2013 il avait été décidé de fixer les tarifs suivants : Repas enfant : 3,60 €, Repas adulte : 4,50 €

Il faut savoir que les tarifs repas des communes du RPI sont différents ainsi que les fournisseurs :

Commune	Fournisseur	Prix
Fontanes	Cuisine Centrale Cahors	3.91 €
Montdoumerc	Multiservice	3.80 €
Belfort	Midi Restaureco	3.60 €/ enfant - 4.50 € / adulte

M. Claude VÉRINES précise que Belfort du Quercy ne facture pas les repas au quotient familial. Il est décidé pour l'année 2017-2018 de facturer les repas à 3.75 € pour les enfants et à 4.50 € pour les adultes. Cela intégrera une partie du coût supplémentaire pour la gestion des déchets. Il précise qu'il y a toujours des impayés.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération a été établie.

5. <u>Maintien de l'accompagnatrice dans le bus scolaire : demande d'une participation financière au Département à hauteur de 50 % des frais engagés pour la rentrée scolaire 2017 - 2018</u>

La compétence transport scolaire a été transférée à la Région qui ne souhaite pas maintenir l'accompagnatrice dans le bus scolaire. Mme VALETTE, maire de Fontanes, a effectué un trajet avec les enfants afin de mieux comprendre les besoins.

Chaque jour dix enfants de maternelle de Fontanes et Montdoumerc sont déposés à l'école de Montdoumerc et six enfants de maternelle sont transportés de l'école de Belfort vers Montdoumerc. Après analyse et pour une question de sécurité il s'avère nécessaire de maintenir l'accompagnatrice. Une délibération doit être prise pour conserver l'accompagnatrice pour la rentrée scolaire 2017 - 2018.

Pour l'année à venir le Département prendrait à sa charge 50 % des frais engagés pour le salaire de l'accompagnatrice et les 50 % restant seraient divisés par 3 et payés par les communes du RPI.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération a été établie.

6. FDEL: Adhésion au groupement de commande dédié aux achats d'énergies

Nous avons reçu un courrier relatif au groupement de commande dédié aux achats d'énergie pour lequel la FDEL est membre pilote dans le département du Lot. Ce groupement, constitué en 2015 a permis d'organiser la mise en concurrence règlementaire des tarifs jaunes et vert (tarifs supérieurs à 36 KWA). Au terme de cette première consultation, le marché de deux ans passé avec le fournisseur EDF arrivera à échéance le 31 décembre 2017. Le groupement prépare donc une nouvelle mise en concurrence dans le but de sécuriser l'accès à l'énergie pour les prochaines années. Il souhaite également réaliser un inventaire exhaustif des tarifs bleus ce qui permettra de définir, les profils de consommation et de vérifier l'adéquation des abonnements avec les puissances réelles installées et plus particulièrement pour les communes relevant de l'éclairage public.

La commune de Belfort peut s'associer à cette démarche en approuvant la délibération d'adhésion à ce groupement d'achat.

7. <u>FDEL</u>: Rénovation basse consommation de l'éclairage public de la commune de Belfort du <u>Quercy</u>

La commune de Belfort du Quercy a mandaté la FDEL pour réaliser les travaux de remplacement des sources à vapeur de mercure. La puissance initiale avant travaux était de 450 W (3 points lumineux de 150 W), après travaux elle sera de 210 W (3 points lumineux de 70W), soit une diminution de 53%. Cette action doit avoir un démarrage effectif avant le 31 décembre 2017 afin de ne pas perdre la subvention TEPcv.

Accord à l'unanimité des membres du Conseil Municipal, une délibération a été établie.

8. Demande de subventions de « Molières Judo Club 82 »

Le club de « Molières Judo club 82 » nous a informé que quatre enfants de la commune bénéficiaient des cours de judo qui se déroulent à Montdoumerc et demande à la commune une participation financière sous forme de subvention. Les membres du conseil municipal ne jugent pas utile ce versement.

9. Demande de subvention de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot nous informe qu'un élève de Belfort est scolarisé chez eux. Il s'avère que cet élève n'est plus domicilié sur notre commune depuis janvier 2017.

10. Questions diverses

- Entretien avec Mme Yolande DEILHES
- *Orage dégâts du pont de Trotoco*: M. POUGET s'est déplacé sur site pour prendre connaissance de l'ampleur des dégâts sur la voirie communautaire. Il propose que la CCPLL prenne 50 % du coût des travaux à sa charge. Les 50 % restant seront pris sur notre enveloppe communautaire.
- Traversée du village (test jusqu'à mi-juillet 2017)
- Rentrée scolaire 2017 2018 : Pour la prochaine rentrée scolaire, il est décidé de maintenir la semaine à 4 jours et demi. Cela permettra à la commune de préparer la rentrée 2018 2019 au passage des 4 jours.

➤ Tour de table (...)

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 19 h 30.

Le 22 juillet 2017.

Le Maire, Claude VÉRINES. Le Secrétaire de Séance, Francis FIGEAC.